

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1893.

—

(AMENDEMENTS.)

—

(70)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget amendé du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1893 s'élève à fr.	23,209,545 »
Le projet de Budget primitif pour le même exercice monte à	23.142,570 »
La différence en plus pour le projet de Budget amendé est de fr.	66,975 »
Si l'on compare ce projet de Budget s'élevant à fr.	23,209,545 »
au Budget voté pour 1892, et montant à	23,218,020 »
on constate une diminution de fr	8,475 »

Les modifications sont indiquées ci-après :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART 4. — *Bibliothèque du Département, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé fr.	4,000 »
— — — — — primitif	5,000 »
DIMINUTION fr.	1,000 »

Des mesures seront prises pour que les dépenses n'excèdent pas la somme de 4,000 francs.

ART. 5. — *Traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé fr.	16,556 »
— — — — — primitif	14,106 »
AUGMENTATION fr.	2,250 »

Cette augmentation est nécessaire pour permettre la mise en disponibilité, pour cause de maladie, d'un fonctionnaire de l'administration centrale. Le crédit de cet article ne constitue, en réalité, qu'une charge temporaire. Complètement engagé à l'heure qu'il est, il sera réduit au fur et à mesure des extinctions.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Frais de route et de séjour ; missions.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	3,000 »
— — — primitif	5,000 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . fr.	2,000 »

Les dépenses des années antérieures justifient la réduction proposée.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 12. — *Secours à d'anciens fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	100,000 »
— — — primitif	101,000 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . fr.	1,000 »

Ce crédit peut être porté, sans inconvénient, à une somme ronde de 100,000 francs.

On propose de modifier le libellé de cet article, de telle sorte que l'on puisse accorder exceptionnellement un secours à des agents retraités ou à des veuves dont la pension est reconnue insuffisante.

D'autre part, il est désirable que le Gouvernement soit à même, dans des cas vraiment intéressants, de venir en aide à d'anciens agents salariés sur le Trésor public, mais qui n'ont jamais fait partie régulièrement de l'administration, faute d'avoir une nomination.

Le nouveau libellé serait ainsi conçu :

Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.

CHAPITRE IX.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

ART. 35. — *Pensions de 1,200 francs, etc.*

On propose de remplacer le passage final de cet article par :

Subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La modification proposée a pour objet de permettre d'accorder des secours extraordinaires à titre d'indemnité de funérailles aux familles nécessiteuses de décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative de 1850 décédés, ou à leurs mandataires.

CHAPITRE X.

LETTRES ET SCIENCES.

ART. 44. — *Musée royal d'histoire naturelle ; personnel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	90,700	»
— primitif	87,100	»
	<hr/>	
AUGMENTATION . . . fr.	3,600	»

On propose de transférer de l'article 45 (*Musée royal d'histoire naturelle ; matériel*) à l'article 44, une somme de 3,600 francs en vue de la nomination définitive d'agents payés jusqu'ici sur le crédit du matériel.

ART. 45. — *Musée royal d'histoire naturelle ; matériel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	52,250	»
— — primitif	55,850	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . fr.	3,600	»

Transfert à l'article 44.

CHAPITRE XI.

BEAUX-ARTS.

ART. 54. — *Musées royaux de peinture et de sculpture ; personnel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	44,900	»
— — primitif	46,400	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . fr.	1,500	»

Cette diminution provient de la suppression de l'emploi vacant de conservateur adjoint des Musées royaux de peinture et de sculpture.

ART. 56. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels, etc. ; personnel*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	43,650	»
— — primitif	42,450	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	1,200	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On propose de transférer de l'article 57 (*Musées royaux des arts décoratifs et industriels, etc ; matériel*) à l'article 56, une somme de 1,200 francs en vue de la nomination définitive d'un agent payé jusqu'ici sur le crédit du matériel

ART. 57. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels, etc. ; matériel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	63,200	»
— — — — — primitif	64,400	»
	1,200	»
		DIMINUTION. . . . fr.

Transfert à l'article 56.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 71. — *Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	1,333,168	»
— — — — — primitif	1,348,968	»
	4,200	»
		AUGMENTATION. . . . fr.

Cette augmentation comprend :

1° Une somme de 2,300 francs, transférée de l'article 88, pour payer les traitements de membres du personnel de l'École normale des humanités supprimée, qui sont passés à l'Université de Liège ;

2° Une somme de 1,900 francs pour payer les augmentations de traitement accordées en 1892, ou prévues pour 1895, à certains agents des ponts et chaussées détachés à l'École du génie civil annexée à l'Université de Gand.

ART. 72. — *Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances. y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège*

Crédit demandé par le projet de Budget amende . . . fr.	536,000	»
— — — — — primitif	544,550	»
	11,450	»
		AUGMENTATION fr.

Cette augmentation comprend :

1° Une somme de 10,000 francs, transférée de l'article 74 ;

2° Une somme de 1,450 francs formant la différence entre le chiffre porté

NOTE PRÉLIMINAIRE.

au projet de Budget primitif (344,550 francs) et le crédit voté au Budget de l'exercice 1892 (346,000 francs).

Le crédit alloué en 1892 pour le matériel des Universités de l'État est devenu tout à fait insuffisant. L'agrandissement des locaux universitaires a nécessairement entraîné une augmentation de dépenses de chauffage et d'éclairage.

D'autre part, il est indispensable d'attribuer un subside annuel pour le matériel de quelques laboratoires de création récente.

ART. 74. — *Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	70,000	»
— — — — — amendé	60,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	10,000	»

Cette diminution résulte du transfert dont il est question à l'article 72.

ART. 80. — *Concours universitaires; frais de ce concours, etc.*

La modification introduite dans ce libellé (le mot « universitaire » remplaçant les mots « de l'enseignement supérieur ») a pour but d'en mettre les termes en rapport avec le texte de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

CHAPITRE XIII

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 88. — *Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège; traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé fr.	82,200	»
— — — — — primitif	84,050	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	1,850	»

Cette diminution provient :

1° D'un transfert de 2,500 francs effectué à l'article 71 (Personnel des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Universités) pour les motifs donnés à l'appui de cet article. Ci. en moins 2,500 »

2° D'un transfert de 450 francs effectué de l'article 89 pour les raisons exposées ci-dessous, soit en plus. 450 »

Différence en moins fr. 1,850 »

Le libellé de cet article a été modifié et complété d'après la situation actuelle.

ART. 89. — *Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr. 15,030 »

— — primitif 18,480 »

DIMINUTION. . . . fr. 5,450 »

Cette somme comprend :

1° Un transfert de 450 francs, effectué à l'article 88, en vue de satisfaire aux observations de la Cour des comptes, tendant à faire imputer, sur le crédit relatif aux traitements et indemnités du personnel des sections normales moyennes, certaines dépenses de nettoyage et de surveillance;

2° Une somme de 5,000 francs, à laquelle est évaluée la diminution de dépense à résulter de ce fait qu'un certain nombre d'anciens élèves boursiers de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes, auront terminé leurs études en 1892.

ART. 91. — *Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr. 2,500 »

— — primitif 1,500 »

AUGMENTATION. . . . fr. 1,000 »

Le crédit de 1,500 francs est devenu insuffisant par suite de l'augmentation du nombre des jurys à instituer dans les écoles et sections normales moyennes libres. On estime qu'une somme de 2,500 francs sera nécessaire.

ART. 92. — *Athénées royaux (loi du 1^{er} juin 1850); personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé. . . fr. 3,304,064 »

— — primitif. 3,254,064 »

AUGMENTATION. . . . fr. 50,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation se justifie notamment par l'insuffisance (évaluée à 15,000 francs) du crédit voté pour l'exercice 1892 et par la nécessité d'accorder certains relèvements de traitement.

ART. 99. — *Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	105,625 »
— — — primitif	80,250 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	25,375 »
	<hr/>

Par suite de mises en disponibilité assez nombreuses, notamment pour cause de maladie, le crédit est insuffisant, mais l'augmentation proposée ne sera que temporaire.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 106. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	706,000 »
— — — primitif	712,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	6,000 »

Cette diminution s'explique par des extinctions de traitements de disponibilité.

ART. 113. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	8,744,000 »
— — — primitif	8,742,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	1,500 »

L'augmentation de dépense nécessaire pour permettre l'exécution de la circulaire ministérielle du 14 décembre 1884, concernant la répartition des subsides scolaires, est de 21,500 francs (litt. a). Mais elle est compensée, jusqu'à concurrence de 20,000 francs, par la diminution du crédit relatif aux traitements de disponibilité (litt. e).

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1893, est fixé à la somme de vingt-trois millions deux cent neuf mille cinq cent quarante-cinq francs (23,209,545 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1893.**

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	490,700 »	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses, frais du Bulletin du Ministère et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'Etat	60,000 »	505,056 »
4	Bibliothèque du Département achat de livres, abonnements et souscriptions, frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure, confection du catalogue, matériel de la bibliothèque	4,000 »	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	16,356 »	
6	Frais de route et de séjour, missions	3,000 »	
CHAPITRE II			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1893 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,000 »	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art 5 de la loi du 16 mai 1876), intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884) Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1893	241,000 »	436,059 »
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1893	559 »	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	38,000 »	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	4,500 »	
	A REPORTER.	556,059 »	1,081,115 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	336,050 *	1,051,115 *
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'Etat, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	100,000 *	
CHAPITRE III			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire	3,500 *	
14	Vérification des registres de population, frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales, traductions	4,900 *	20,800 *
15	Frais de bureau de la Commission centrale et des commissions provinciales de statistique, frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales, frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents, abonnements, souscriptions et reliures	12,600 *	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 *	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine, traitements de disponibilité		
	Province d'Anvers	100,300 *	
	— de Brabant	155,970 *	
	— de la Flandre occidentale	150,585 *	
	— de la Flandre orientale	144,670 *	
	— de Namur	128,550 *	
	— de Liège	123,200 *	1,070,249 *
	— de Limbourg	89,810 *	
	— de Luxembourg	77,500 *	
	— de Namur	97,350 *	
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires	16,514 *	
	A REPORTER . . . fr.	1,520,049 *	1,061,915 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,520,049 »	1,051,915 »
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 »		
	— de Brabant. 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut. 27,000 »	251,900 »	
	— de Liège 51,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés, traitements de disponibilité		2,523,840 »
	Traitements des commissaires 211,500 »		
	Frais de bureau 45,400 »		
	Traitements des employés 186,000 »	455,000 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1893 15,000 »		
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale, frais d'impression, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 »	
22	Frais des examens de capacité électorale — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression, dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885	50,000 »	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	6,000 »	
	A REPORTER. . . fr.	»	3,575,764 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	5,575,764 »
CHAPITRE V.			
MILICE.			
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	110,000 »	130,000 »
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 »	
CHAPITRE VI.			
GARDE CIVIQUE.			
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour; frais de bureau.	26,500 »	138,600 »
27	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . .	10,500 »	
28	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 »	
29	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 »	
30	Personnel permanent du Tir national	7,100 »	
31	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées -- prix de tir	45,000 »	
CHAPITRE VII.			
FÊTES NATIONALES.			
32	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 »	34,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,678,564 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		5,078,364 »
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
35	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	17,000 »	} 20,000 »
34	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	3,000 »	
	CHAPITRE IX. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
35	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles	350,000 »	350,000 »
	CHAPITRE X. SCIENCES ET LETTRES.		
36	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	156,100 »	
	À REPORTER. fr.	156,100 »	4,028,364 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	156,100 *	4,028,364 *
37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	106,273 *	
38	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	24,400 *	
39	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 *	
40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	64,500 *	
41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.	52,400 *	
42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général.	93,400 *	
45	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions.	85,700 *	
44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	90,700 *	
45	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire).	52,250 *	801,423 *
46	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel.	60,100 *	
47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200 *	
48	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	63,350 *	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	15,200 *	
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre		
	A REPORTER. fr.	4,889,787 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		4,889,787 .
	d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à home; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	350,250 .	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 .	
52	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 .	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
53	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	427,980 .	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz</i>		
54	Musées royaux de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance. — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	44,900 .	
55	Musées royaux de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien	84,760 .	
56	Musées royaux des arts décoratifs et industriel; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. — Personnel	43,650 .	
57	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, collection sigillographique; acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie, et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	65,200 .	1,836,853 .
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 .	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 .	
	A REPORTER fr.	1,224,599 .	6,726,640 .

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE)**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,224,599 »	6,726,640 »
60	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 »	
61	Commission royale des monuments. Personnel	12,950 »	
62	Commission royale des monuments. Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 »	
63	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 »	
64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses <i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	7,000 »	
65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 »	
66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758 »	
67	Conservatoire royal de musique de Gand — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,520 »	
68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales (y compris 11,000 francs en charge extraordinaire et temporaire) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget).	175,000 »	
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . . .	1,600 »	
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	
71	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,553,168 »	
72	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	556,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,712,168 »	6,726,640 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	1,712,168 »	6,726,640 .
73	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 »	
74	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 »	
75	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	5,000 »	1,921,668 .
76	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	7,000 »	
77	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 ; matériel ; salaire de l'huissier et frais divers	1,000 »	
78	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	
79	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis.	1,500 »	
80	Concours universitaires ; frais de ce concours ; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
81	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
82	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . .	2,000 »	
85	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
84	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	24,500 »	
85	Inspection des établissements d'instruction moyenne ; frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau	10,800 »	
86	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; traitement de l'inspecteur	7,000 »	
87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	
	A REPORTER. . . fr.	51,100 »	8,648,308 .

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	51,100 »	8,648,308 »
88	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	82,200 »	
89	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université	15,050 »	
90	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	
91	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	2,500 »	
92	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	5,504,064 »	
93	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 »	5,885,200 »
94	Écoles moyennes. -- Bourses.	55,000 »	
95	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsidés aux provinces et aux communes	154,571 »	
96	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	32,000 »	
97	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 »	
98	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	2,000 »	
99	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	105,625 »	
100	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	10,000 »	
	A REPORTER. fr.	5,885,790 »	12,553,598 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	3,885,790 •	12,533,508 •
101	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 •	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
102	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire.	2,000 •	
103	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 •	
104	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	413,525 •	
105	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	164,800 •	
106	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	706,000 •	10,660,047 •
107	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 •	
108	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 •	
109	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	78,622 •	
110	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000 •	
	À REPORTER. . . . fr.	1,598,747 •	23,203,545 •

**BUDGET AMENDE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,598,747 *	25,203,545 *
111	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines.	100,000 *	
112	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 *	
115	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1895 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,744,000 *	
114	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 *	
115	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	6,200 *	
116	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	10,000 *	
117	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 *	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
118	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 *	6,000 *
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.			25,203,545 *

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1893.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																					
CHAPITRE I ^{er} .																																																																							
ADMINISTRATION CENTRALE																																																																							
1	»	Traitement du Ministre																																																																					
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service				485,700 »																																																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="384 891 644 920">DÉSIGNATION PAR GRADES</th> <th data-bbox="692 891 762 947">NOMBRE d'agents</th> <th data-bbox="788 898 847 920">CLASSE</th> <th data-bbox="903 882 1007 931">TRAITEMENT par an</th> <th data-bbox="1038 875 1123 943">MONTANT de la dépense</th> <th data-bbox="1187 891 1305 913">Observations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="347 976 517 999">Secrétaire général</td> <td data-bbox="724 976 735 999">1</td> <td data-bbox="820 976 831 999">»</td> <td data-bbox="927 976 995 999">12,000</td> <td data-bbox="1050 976 1118 999">12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 999 517 1021">Directeurs généraux</td> <td data-bbox="724 999 735 1021">5</td> <td data-bbox="820 999 831 1021">»</td> <td data-bbox="887 999 1035 1021">10,000 à 12,000</td> <td data-bbox="1050 999 1118 1021">57,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1021 453 1043">Directeurs</td> <td data-bbox="724 1021 735 1043">6</td> <td data-bbox="820 1021 831 1043">»</td> <td data-bbox="903 1021 1019 1043">Max 8,000</td> <td data-bbox="1050 1021 1118 1043">47,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1043 501 1066">Chefs de division</td> <td data-bbox="724 1043 735 1066">10</td> <td data-bbox="820 1043 831 1066">»</td> <td data-bbox="903 1043 1019 1066">Max 6,500</td> <td data-bbox="1050 1043 1118 1066">59,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1066 485 1088">Chefs de bureau</td> <td data-bbox="724 1066 735 1088">15</td> <td data-bbox="820 1066 831 1088">»</td> <td data-bbox="903 1066 1019 1088">Max 5,000</td> <td data-bbox="1050 1066 1118 1088">60,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1088 517 1111">Commis rédacteurs</td> <td data-bbox="724 1088 735 1111">40</td> <td data-bbox="767 1088 868 1111">1^{re} et 2^e cl.</td> <td data-bbox="903 1088 1035 1111">2,200 à 4,000</td> <td data-bbox="1050 1088 1118 1111">155,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1111 485 1133">Commis d'ordre</td> <td data-bbox="724 1111 735 1133">28</td> <td data-bbox="767 1111 868 1133">1^{re}, 2^e et 3^e cl.</td> <td data-bbox="903 1111 1035 1133">1,400 à 2,600</td> <td data-bbox="1050 1111 1118 1133">51,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1133 549 1155">Employés temporaires</td> <td data-bbox="724 1133 735 1155">5</td> <td data-bbox="820 1133 831 1155">»</td> <td data-bbox="903 1133 914 1155">»</td> <td data-bbox="1050 1133 1118 1155">6,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1155 580 1178">Huissiers et gens de service</td> <td data-bbox="724 1155 735 1178">56</td> <td data-bbox="820 1155 831 1178">»</td> <td data-bbox="903 1155 1019 1178">300 à 2,400</td> <td data-bbox="1050 1155 1118 1178">56,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td data-bbox="1050 1223 1118 1245" style="border-top: 1px solid black;">485,700</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES	NOMBRE d'agents	CLASSE	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense	Observations	Secrétaire général	1	»	12,000	12,000		Directeurs généraux	5	»	10,000 à 12,000	57,000		Directeurs	6	»	Max 8,000	47,100		Chefs de division	10	»	Max 6,500	59,500		Chefs de bureau	15	»	Max 5,000	60,400		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	155,000		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	51,500		Employés temporaires	5	»	»	6,600		Huissiers et gens de service	56	»	300 à 2,400	56,800						485,700	
DÉSIGNATION PAR GRADES	NOMBRE d'agents	CLASSE	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense	Observations																																																																		
Secrétaire général	1	»	12,000	12,000																																																																			
Directeurs généraux	5	»	10,000 à 12,000	57,000																																																																			
Directeurs	6	»	Max 8,000	47,100																																																																			
Chefs de division	10	»	Max 6,500	59,500																																																																			
Chefs de bureau	15	»	Max 5,000	60,400																																																																			
Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	155,000																																																																			
Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	51,500																																																																			
Employés temporaires	5	»	»	6,600																																																																			
Huissiers et gens de service	56	»	300 à 2,400	56,800																																																																			
				485,700																																																																			
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale				5,000 »																																																																	
(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																																							
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.				33,000 »																																																																	
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i>				5,000 »																																																																	
4	»	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																					
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.																																																																					
6	»	Frais de route et de séjour; missions																																																																					
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS totés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CREDITS totés POUR L'EXERCICE 1891.	DEPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
490,700	490,700	»	»	488,500	483,861 79	
60,000	60,000	»	»	60,000	62,000	»
4,000	5,000	»	1,000	5,000	5,019	»
16,536	14,106	2,250	»	11,733	7,721 38	
5,000	5,000	»	2,000	5,800	1,224 20	
595,036	595,806	2,250	5,000	592,033	580,826 37	
DIMINUTION . . fr.		750				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO de articles.	LITTERA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1893 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 128,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1893 115,000 »
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1893
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire
A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CREDITS voies POUR L'EXERCICE 1891	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
52,000	52,000	»	»	52,000	52,624 13	
241,000	241,000	»	»	241,000	259,402 28	
559	559	»	»	775	708 53	
58,000	58,000	»	»	57,000	56,285 16	
4,500	4,500	»	»	5,764	4,646 75	
100,000	101,000	»	1,000	101,000	81,000 »	
456,059	457,059	»	1,000	457,556	414,666 67	
DIMINUTION . . fr.		1,000				
3,300	3,300	»	»	7,300	7,294 »	
3,300	3,300	»	»	7,300	7,294 »	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
14	»	Vérification des registres de population. — Frais de déplacement. — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions																
15	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures																
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																
CHAPITRE IV.																		
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																		
16	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																
	a.	Province d'Anvers. 106,500																
	b.	— de Brabant. 153,970																
	c.	— de la Flandre occidentale 130,585																
	d.	— de la Flandre orientale. 144,670																
	e.	— de Hainaut 128,550																
17	f.	— de Liège 123,200																
	g.	— de Limbourg 89,810																
	h.	— de Luxembourg 77,300																
	i.	— de Namur. 97,550																
	»	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires 16,514																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td> Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td> Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 1,600</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	6,000	Chefs de division	4,500 à 5,500	Chefs de bureau	3,200 à 4,000	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,600	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeurs	6,000																	
Chefs de division	4,500 à 5,500																	
Chefs de bureau	3,200 à 4,000																	
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																	
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																	
Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,600																	
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																	
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500	5,500	»	»	7,500	7,294 »	
4,900	4,900	»	»	4,900	4,853 60	
12,600	12,600	»	»	14,800	15,624 13	
20,800	20,800	»	»	27,000	25,775 75	
449,800	449,800	»	»	449,800	447,966 58	
1,070,249	1,070,249	»	»	1,070,249	1,059,552 61	
1,520,049	1,520,049	»	»	1,520,049	1,507,499 19	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,520,049	1,520,049	•	•	1,520,049	1,507,499 19	
251,900	251,900	•	•	251,900	251,745 46	
455,900	455,900	•	•	455,900	461,627 12	
45,000	45,600	•	•	45,000	45 090 02	
15,000	15,000	•	•	15,000	17,758 04	
50,000	50,000	•	•	50,000	41,985 05	
6,000	65,000	•	59,000	6,000	45,440 •	
2,525,849	2,582,849	•	59,000	2,525,849	2,550,242 88	
DIMINUTION . . fr.		59,000				
110,000	110,000	•	•	110,000	120,079 82	
20,000	20,000	•	•	20,000	17,820 27	
150,000	150,000	•	•	150,000	157,900 09	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉR. des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
CHAPITRE VI.																		
GARDE CIVIQUE.																		
26	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour ; frais de bureau																
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>14,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,800</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">26,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	1	14,000	1	1,500	4	6,000	1	2,800	"	1,800	"	400	26,500	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																	
1	14,000																	
1	1,500																	
4	6,000																	
1	2,800																	
"	1,800																	
"	400																	
26,500																		
27	»	Magasin central d'armement et d'équipement ; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.																
28	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>5,900</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">7,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	1,200	1	1,000	"	5,900	"	800	7,500					
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																	
1	1,200																	
1	1,000																	
"	5,900																	
"	800																	
7,500																		
29	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels ; dépenses diverses																
50	»	Personnel permanent du Tir national																
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">7,100</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	2,500	1	1,000	1	1,500	1	1,200	7,100					
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																	
1	2,500																	
1	1,000																	
1	1,500																	
1	1,200																	
7,100																		
A REPORTER. . . . fr.																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
26,300 »	26,500 »	»	»	26,500 »	26,283 18	
10,500 »	10,500 »	»	»	10,500 »	8,341 45	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	5,915 76	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	43,793 08	
7,100 »	7,100 »	»	»	3,200 »	3,199 92	
95,600 »	98,600 »	»	»	91,700 »	87,833 59	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
31	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
32	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
33	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
34	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
35	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessiteux; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
95,600	95,600	»	»	91,700	87,533 39	
43,000	43,000	»	»	43,000	39,170 13	
138,600	138,600	»	»	134,700	126,703 52	
34,000	34,000	»	»	34,000	184,390 38	
34,000	34,000	»	»	34,000	184,390 38	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,408 35	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,895 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	18,503 35	
330,000	330,000	»	»	340,000	281,916 17	
330,000	330,000	»	»	340,000	281,916 17	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE X.				
SCIENCES ET LETTRES.				
36	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	40,000 »	
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés.	4,500 »	
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	12,000 »	
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882	a) 5,000 »	
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses.	58,900 »	
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical)	57,000 »	
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers.	3,000 »	
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux	5,500 »	
	i.	Publication d'une bibliographie nationale	12,200 »	
	37	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn.	69,075 »
		b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays.	3,200 »
c.		Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique	20,000 »	
d.		Publication d'une biographie nationale.	8,000 »	
e.		Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	6,000 »	
38	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local.	19,400 »	
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande	5,000 »	
A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 136,100	161,100	»	3,000	161,100	146,173 96	a) Concours quinquennal de littérature française (période 1888-1892.) b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 9,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i.
106,273	106,273	»	»	106,273	106,845 52	
24,400	24,400	»	»	24,400	23,596 96	
286,773	291,773	»	5,000	291,773	276,616 24	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
39	»	Palais des Académies. Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	
40	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
41	»	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
42	»	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	
43	»	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	
44	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
45	»	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions	
46	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	
47	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	
48	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	6,200 »
49	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	3,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.	
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art;	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
286,775	291,775	»	5,000	291,775	276,616 24	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,850 »	
64,500	64,500	»	»	64,500	62,832 68	
32,400	32,400	»	»	32,400	32,202 49	
95,400	95,400	»	»	95,400	95,400 »	
85,700	85,700	»	»	85,700	85,694 24	
90,700	87,100	3,600	»	87,900	82,100 »	
a) 52,250	55,850	»	3,600	55,850	50,350 »	a) Dont 18,000 francs de charge temporaire.
60,100	60,100	»	»	57,000	56,999 85	
8,200	8,200	»	»	8,200	8,121 »	
65,550	65,550	»	»	61,850	59,085 03	
b) 15,200	15,200	»	»	15,200	12,128 50	b) Y compris 8,000 francs de charge temporaire.
861,425	866,425	3,600	8,600	862,625	828,378 01	
DIMINUTION . . fr.		5,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés	fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	15,000 »
50 (suiv.)	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	15,250 »
51	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	
52	»	Palais des beaux-art à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.	
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	fr. 112,589 »
	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; école des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	264,000 »
55	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	21,400 »
		A REPORTER.	fr.

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
350,250	350,250	»	»	350,250	343,556 85	
40,000	40,000	»	»	40,000	36,291 06	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,039 56	
427,989	427,989	»	»	427,989	444,688 56	
827,089	827,089	»	»	827,089	832,596 03	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
827,089	827,089	»	»	827,089	832,596 05	
44,900	46,400	»	1,500	46,400	45,532 44	
84,760	84,760	»	»	84,760	91,586 22	
43,630	42,450	1,200	»	42,450	15,630 »	
65,200	64,400	»	1,200	64,400	59,399 75	
75,000	75,000	»	»	75,000	9,250 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	60,544 71	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000 »	
12,950	12,950	»	»	12,950	12,849 69	
17,200	17,200	»	»	17,200	19,020 30	
1,354,749	1,356,249	1,200	2,700	1,356,249	1,226,429 14	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
63	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
64	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses.
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
65	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
66	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
67	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
68	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales. concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 3,000 » (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
69	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,534,749	1,356,249	1,200	2,700	1,356,249	1,226,429 14	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,670 60	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,624 10	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
79,758	79,758	»	»	79,758	79,758 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
a) 175,000	175,000	»	»	175,000	161,871 85	a) Y compris 11,000 francs de charge temporaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,836,833	1,838,335	1,200	2,700	1,838,333	1,695,699 69	
	DIMINUTION . . fr.	1,500				
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,939 80	
3,000	3,000	»	»	3,000	3,959 80	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
71	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité	
72	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage de l'Administrateur inspecteur de l'université de Liège	
73	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses .	
74	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	
75	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	
76	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury	
77	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers.	
78	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.	
79	»	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	3,000	»	»	5,000	3,939 80	
1,553,168	1,348,968	4,200	»	1,256,203	1,199,704 73	
336,000	546,000	10,000	»	544,550	515,627 47	
111,000	111,000	»	»	111,000	79,979 10	
60,000	70,000	»	10,000	70,000	59,554 52	
3,000	5,000	»	»	5,000	5,546 28	
7,000	7,000	»	»	7,000	»	
1,000	1,000	»	»	1,000	»	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,986 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,791 63	
1,901,668	1,897,468	14,200	10,000	1,803,255	1,666,949 53	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des develop- pements	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																													
		REPORT. . . . fr																													
80	»	Concours universitaire Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités																													
81	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'Etat, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																													
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																													
		TOTAL DU CHAPITRE XII fr.																													
CHAPITRE XIII.																															
ENSEIGNEMENT MOYEN.																															
82	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire . . .																													
83	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil, impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil Bibliothèque, acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers																													
84	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne — Personnel, traitements et indemnités																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DESIGNATION PAR GRADES</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense</th> <th style="width: 15%;">Observations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 24,300</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">24,300</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DESIGNATION PAR GRADES	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense	Observations	Inspecteur général	1	»	7,500 à 8,500	} 24,300		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500	Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800					24,300	
DESIGNATION PAR GRADES	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense	Observations																										
Inspecteur général	1	»	7,500 à 8,500	} 24,300																											
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																												
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800																												
				24,300																											
85	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne — Frais de voyage; missions; rémunérations, frais de bureau																													
86	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Traitement de l'inspecteur																													
87	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire)																													
		A REPORTER. fr.																													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,901,668	1,897,468	14,200	10,000	1,805,255	1,666,949 55	
6,000	6,000	»	»	6,000	7,104 80	
14,000	14,000	»	»	14,000	13,700 »	
»	4,000	»	4,000	»	»	
1,921,668	1,921,468	14,200	14,000	1,825,255	1,687,754 35	
AUGMENTATION . . fr.		200				
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,715 90	
24,500	24,300	»	»	24,200	24,500 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	8,459 »	
7,000	7,000	»	»	7,000	7,000 »	
5,000	3,000	»	»	3,000	4,895 60	
51,100	51,100	»	»	53,000	49,548 50	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
51,100	51,100	»	»	53,000	49,348 30	
82,200	84,050	»	1,850	172,513	171,199 99	
15,050	18,480	»	5,450	18,480	28,299 78	
60,200	60,200	»	»	60,200	52,929 40	
2,500	1,500	1,000	»	1,500	1,449 22	
3,504,064	3,234,064	50,000	»	3,224,064	3,228,957 52	
3,513,094	3,469,594	51,000	7,500	3,329,757	3,332,184 41	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides	982,150 »
	e.	Compléments de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.	18,006 »
	f.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles	5,000 »
93	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers	
94	»	Écoles moyennes. — Bourses.	
95	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsidés aux provinces et aux communes	
96	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsidés	
97	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers	
98	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités	
99	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	
100	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	
101	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 4 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses	
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire)	
TOTAL DU CHAPITRE XIII.			fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,515,094	3,469,594	51,000	7,300	3,529,757	3,532,184 41	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	35,000	»	»	33,000	31,025 »	
154,371	154,371	»	»	154,371	154,371 »	
32,000	32,000	»	»	32,000	27,447 80	
29,700	29,700	»	»	29,700	30,235 40	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
105,625	80,250	25,375	»	75,250	63,542 80	
10,000	10,000	»	»	10,000	7,810 20	
1,500	1,500	»	»	1,500	884 45	
»	7,000	»	7,000	»	»	
3,885,290	3,823,215	76,375	14,300	3,871,578	3,853,216 04	
AUGMENTATION. . fr.		62,075				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
CHAPITRE XIV.																																																					
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																					
102	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire																																																			
103	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres, jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil, impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.																																																			
104	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales, traitements des inspecteurs principaux, traitements des inspecteurs cantonaux — Traitements de disponibilité																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents</th> <th style="width: 10%;">CLASSE</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense</th> <th style="width: 15%;">Observations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur des écoles normales</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">7,500</td> <td style="text-align: right;">7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspectrice des écoles normales . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vérificateur des économats</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">4,200</td> <td style="text-align: right;">4,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">de 5,000 à 7,500</td> <td style="text-align: right;">111,250</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux</td> <td style="text-align: center;">80</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">de 5,000 à 4,500</td> <td style="text-align: right;">286,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité.</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">3,775</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">415,525</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES	NOMBRE d'agents	CLASSE	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense	Observations	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales . . .	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats	1	»	4,200	4,200		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 5,000 à 4,500	286,800		Disponibilité.	»	»	»	3,775						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES	NOMBRE d'agents	CLASSE	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense	Observations																																																
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																	
Inspectrice des écoles normales . . .	1	»	2,000	2,000																																																	
Vérificateur des économats	1	»	4,200	4,200																																																	
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250																																																	
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 5,000 à 4,500	286,800																																																	
Disponibilité.	»	»	»	3,775																																																	
				415,525																																																	
a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales	6,400																																																			
b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services																																																				
103	1° Aux inspecteurs principaux.	43,200																																																			
	2° Aux inspecteurs cantonaux.	91,200																																																			
	3° Aux inspectrices déléguées.	21,600																																																			
c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	2,400																																																			
a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État.																																																				
106	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État				106,000																																															
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.				20,000																																															
A REPORTER. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
5,800	3,800	»	»	3,800	2,626 41	
415,525	415,525	»	»	415,525	401,892 95	
164,800	164,800	»	»	164,800	145,414 14	
706,000	712,000	»	6,000	712,519	687,928 64	
1,292,125	1,298,125	»	6,000	1,298,444	1,257,862 14	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		Report.						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :						
		Directeurs	5	"	Max. 5,000	27,700		
		Économés	5	"	" 5,000	14,400		
		Professeurs	65	"	" 5,200	156,600		
		Surveillants	14	"	" 2,000	24,250		
		Gens de service	12	"	" 1,100	12,100		
		Sections normales d'instituteurs :						
		Directeurs	2	"	Max. 5,000	11,000		
		Économés	1	"	" 5,000	5,200		
		Professeurs	18	"	" 5,200	58,750		
		Surveillants	5	"	" 2,000	10,500		
		Gens de service	3	"	" 1,100	5,100		
		Écoles normales d'institutrices :						
		Directrices	5	"	Max. 4,000	12,000		
		Économés	5	"	" 2,600	6,600		
		Régentes et professeurs	56	"	" 5,200	88,800		
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	17,400		
		Gens de service	7	"	" 1,100	8,250		
		Sections normales d'institutrices :						
		Directrices	5	"	Max. 4,000	15,000		
		Économés	5	"	" 2,600	7,600		
		Régentes et professeurs	56	"	" 5,200	82,200		
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	19,670		
		Gens de service	4	"	" 1,100	4,100		
		Suppl. de traitement ou indemnités						
							561,020	
							18,980	
		TOTAL					580,000	
107	»	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agrées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884						
108	»	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire						
109	»	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.						
110	»	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agrées						
111	a.	Frais des conférences des instituteurs. 90,000 »						
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines 40,000 »						
112	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.						
A REPORTER.						fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,292,125	1,298,125	»	6,000	1,298,444	1,237,862 14	
22,000	22,000	»	»	22,000	15,646 65	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,998 97	
78,622	78,622	»	»	79,522	86,571 91	
200,000	200,000	»	»	200,000	195,650 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,920 60	
100,000	100,000	»	»	100,000	83,509 62	
1,798,747	1,804,747	»	6,000	1,805,966	1,727,150 89	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
113	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 3 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884	7,006,500 »
	b.	Subsides extraordinaires aux communes.	275,000 »
	c.	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons	7,500 »
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	100,000 »
	e.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1893 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	555,000 »
	f.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes.	1,000,000 »
114	a.	Concours : 1° Entre les élèves des écoles primaires	50,000 »
	b.	2° Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	10,000 »
115	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	
116	»	Musée scolaire national : Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales	21,000 »
117	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	20,000 »
	c.	Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	10,000 »
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur la situation de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ces rapports pour le service de l'administration centrale (pour mémoire).	
		TOTAL DU CHAPITRE XIV	fr.
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
118	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,798,747	1,804,747	»	6,000	1,805,966	1,727,159 89	
8,744,000	8,732,500	11,500	»	8,762,500	8,737,402 32	
60,000	60,000	»	»	60,000	59,197 13	
6,200	6,200	»	»	6,200	10,135 16	
10,000	10,000	»	»	10,000	13,562 »	
51,000	51,000	»	»	51,000	55,991 47	
»	9,000	»	9,000	»	»	
10 669,947	10,675,447	11,500	15,000	10,695,666	10,581,335 09	
DIMINUTION . . fr.		3,500				
6,000	6,000	»	»	6,000	4,673 37	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Beaux-arts
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
	TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
595,056 »	595,806 »	»	750 »	592,033 »	580,826 57	
436,059 »	457,039 »	»	1,000 »	457,556 »	414,666 67	
20,800 »	20,800 »	»	»	27,000 »	25,775 75	
2,525,849 »	2,382,849 »	»	59,000 »	2,323,849 »	2,350,242 88	
130,000 »	130,000 »	»	»	130,000 »	137,900 09	
138,600 »	138,600 »	»	»	134,700 »	126,703 52	
54,000 »	54,000 »	»	»	54,000 »	184,590 58	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	18,305 35	
350,000 »	350,000 »	»	»	540,000 »	281,916 17	
861,423 »	866,423 »	»	5,000 »	862,623 »	828,378 01	
1,836,833 »	1,858,555 »	»	1,500 »	1,838,353 »	1,695,699 69	
1,921,668 »	1,921,468 »	200 »	»	1,823,255 »	1,687,754 35	
3,883,290 »	3,823,215 »	62,075 »	»	3,871,378 »	3,855,216 04	
10,669,947 »	10,675,447 »	»	3,500 »	10,693,666 »	10,581,553 99	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	4,673 37	
25,209,545 »	23,218,020 »	62,275 »	70,750 »	23,156,593 »	22,771,780 65	
DIMINUTION. . . fr.		8,475 »				

(130)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1893.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des sciences, des lettres et des beaux-arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1892, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1894, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur le comptabilité de l'État.

(132)

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DEPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1890.
Eglise de Meix-devant-Virton (décoration du chœur)	5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Hôtel de ville de Louvain	155,000 »	80,000 »	55,000 »	50,000 »
Exécution de onze panneaux décoratifs en fer forgé et bronze, destinés à compléter la rampe du grand escalier des Mu- sées royaux de peinture et de sculpture c)	25,000 »	25,000 »	»	15,000 »
Exécution de dix statues en marbre blanc, avec socles en pierre, destinées à compléter la décoration artistique du square du Petit-Sablon, à Bruxelles d)	105,000 »	Beaux-arts 82,500 » 41,250 » Bâtiments civils	41,250 »	82,500 » 41,250 »
Décoration de la grande salle à l'étage de l'hôtel de ville de Bruges e)	05,750 »	05,853 52	31,916 68	03,853 52
Exécution des modèles en plâtre de dix statues allégoriques destinées à être coulées en bronze pour la décoration du Palais des Beaux-Arts f)	50,000 »	50,000 »	»	25,000 »
A REPORTER. fr.	455,750 »	524,583 32	151,166 68	277,583 52

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DEPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS
de 1891	de 1892	de 1893	a venir	
a) 666 67	666 67	666 66	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'Etat ne sont payés aux époques fixées, que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions a) Contrat du 15 décembre 1872 La part de l'Etat sera payée en trois annuités, selon le degré d'avancement du travail
b) 10,000 "	10,000 "	10,000 "	"	b) Contrat du 14 novembre 1878 M André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain Cette décoration compose de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est actuellement très avancée
10,000 "	"	"	"	c) Par contrat du 30 juin 1884, M Nignon s'engage à exécuter le travail dont il s'agit d'après les données de la décoration ancienne L'artiste recevra 5,000 francs après approbation des dessins, 10,000 francs après approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures et 10,000 francs après approbation et placement des panneaux Par dérogation au contrat du 30 juin 1884, il a été décidé que le paiement des 10,000 francs a été effectué après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures et soldé comme suit 1° 5,000 francs après la réception des modèles-types des panneaux, 2° 7,000 francs après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures
"	"	"	"	d) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur La dépense, évaluée à 165,000 francs, se décompose comme suit Dix statues à 15,000 francs = 150,000 " Dix socles en pierre à 1,500 francs = 15,000 " TOTAL . fr 165,000 " L'administration des beaux-arts intervient pour 82,500 francs, l'administration des travaux publics et la ville de Bruxelles chacune pour 41,250 francs
"	"	"	"	e) Le travail comporte Huit compositions et une frise 1° Le retour de la bataille de Courtrai (16 ^m × 2 ^m 85), 2° L'institution de la Toison d'or (4 ^m × 2 ^m 85), 3° Thierry d'Alsace déposant à la chapelle de St-Basile les reliques du Saint Sang (4 ^m × 2 ^m 85), 4° Les magistrats de Bruges visitant l'atelier de J Van Eyck (1 ^m 50 × 2 ^m 85), 5° Les magistrats renouvelant les privilèges de la Hanse teutonique (1 ^m 50 × 2 ^m 85), 6° Philippe d'Alsace donnant à la ville de Bruges sa première charte (1 ^m 50 × 2 ^m 85), 7° Louis de Male posant la première pierre de l'hôtel de ville (1 ^m × 2 ^m 85), 8° J Van Maerlant, 9° Une frise autour de la salle, comprenant trente-trois figures, représentant les premiers apôtres de la Flandre, les principaux comtes, héros, artistes, savants
5,000 "	"	"	"	f) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur Le prix de chaque modèle est de 5,000 francs Cette somme sera soldée comme suit 500 francs après l'approbation du modèle au tiers; 1,000 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution, 1,500 francs après la remise du modèle dans l'atelier du fondeur
25,666 67	10,666 67	10,666 66	"	

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1891	de 1892.	de 1893	à venir.	
25,666 67	10,666 67	10,666 66	.	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions
800	g) Les statuettes auront 1 ^m 26 de hauteur y compris un socle de 6 centimètres Le lion aura 0 ^m 80 de hauteur Le prix de chaque statuette est de 1,000 francs payables à raison de 200 francs après l'approbation de l'esquisse au 1/5 de la grandeur d'exécution, 300 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution, 500 francs après la remise du modèle au fondeur
10,070 .	"	"	"	h) La Compagnie des bronzes s'engage à couler en bronze, au fur et à mesure de la remise des modèles, les treize statuettes ainsi que le lion héraldique, pour la somme de 10,070 francs Le bronze dont il sera fait usage sera de seconde fusion et composé comme suit 87 % de cuivre rouge, 8 % d'étain et 5 % de zinc Le prix sera soldé en une fois, après la réception des statuettes et du lion héraldique.
6,000 .	6,000 "	3,000	.	i) La somme de 15,000 francs sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 3,000 francs par planche gravée
.	4,500 "	3,000 .	2,025 .	j) M Ooms s'engage à exécuter un panneau de 10 ^m × 5 ^m représentant « La justice protégeant tous les états de la Société »
10,287 .	10,287 "	10,287 .	10,287 .	k) M Canneel s'engage à exécuter quarante-huit panneaux historiés de grandes dimensions — La part de l'État sera payée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail
.	.	.	.	l) M Lybaert est chargé d'exécuter un Chemin de la Croix et deux rétables peints La somme de 36,000 francs sera soldée par acomptes proportionnés à l'avancement des travaux
6,457 "	10,000 .	6,565 .	52,000 "	m) Quatre statues allégoriques et sept médaillons sont commandés Une somme de 23,000 francs sera affectée à ce travail
25,000 .	25,000 "	25,600 "	61,200 .	n) Contrat du 8 août 1890 — M Jef Lambeaux s'engage à exécuter en marbre, dans un abri qui sera mis à sa disposition, un bas-relief intitulé « l'Humanité », ayant 7 mètres de hauteur sur 11 mètres de longueur, et à le terminer dans un délai de huit années Une somme de 171,200 francs est affectée à l'exécution de l'œuvre Le paiement s'effectuera comme suit 1 ^o 35,000 francs du chef de la prise de possession du carton, 2 ^o 100,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, 3 ^o 36,200 francs après la réception, par le Gouvernement, de l'œuvre entièrement terminée
13,000 .	20,000 .	11,687 50	.	o) Contrat du 8 août 1890 — M Horta s'engage à construire, au Parc du Cinquantenaire, un abri pour le bas-relief de M Jef Lambeaux Cet abri, mis à couvert et avancé dans la mesure du possible, sera mis à la disposition de M. Jef Lambeaux au plus tard le 1 ^{er} janvier 1892 et com-
97,260 67	86,433 67	70,204 10	120,112 .	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DEPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FAMILIÈRES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1890.
REPORT. . . . fr.	1,180,467 50	706,647 82	413,819 08	386,617 52
Gravure à l'eau-forte du tableau de Rubens : « Kermesse flamande », du Musée du Louvre, à Paris	p) 7,000 »	7,000 »	»	2,000 »
Gravure du tableau de Corneille Devos représentant le portrait de l'artiste et de sa famille	q) 10,000 »	6,000 »	4,000 »	2,000 »
Gravure du tableau d'Alfred Stevens : « La Veuve et ses enfants »	r) 5,000 »	5,000 »	»	»
Exécution d'un groupe en bronze : Les Lutteurs	s) 40,000 »	40,000 »	»	»
Décoration sculpturale de la façade latérale du Palais des Beaux-Arts	t) 75,350 »	75,350 »	»	»
Exécution du modèle en plâtre d'une statue allégorique, destinée à être coulée en bronze pour la décoration du Palais des Beaux-Arts	u) 3,000 »	3,000 »	»	»
TOTAUX. . . . fr.	1,320,817 50	902,997 82	417,819 08	390,617 52

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1891.	de 1892.	de 1893.	à venir.	
97,260 67	86,455 67	70,204 10	126,112 »	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
				plètement terminé, y compris le trottoir, dans les trois mois qui suivront l'achèvement du bas-relief. Une somme de fr. 49,687 50 est affectée à ce travail et sera liquidée comme suit : 1° 5,000 francs après transport à pied d'œuvre des matériaux nécessaires pour l'exécution des fondations; 2° 3,000 francs après l'exécution des fondations; 3° 39,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux; 4° fr. 2,687 50 après la réception de l'abri complètement terminé.
2,000 »	1,000 »	2,000 »	»	p) M. Danse est chargé du travail, moyennant la somme de 7,000 francs. Cette somme sera liquidée par acomptes successifs fixés comme suit : 2,000 francs après l'approbation du dessin de la gravure; 2,000 id. id. d'une épreuve constatant que la gravure est terminée aux deux tiers; 1,000 francs après l'approbation du travail; 2,000 francs après la remise à l'Administration des Beaux-Arts de 50 exemplaires de la gravure.
2,000 »	2,000 »	»	»	q) M. Lenain est chargé de ce travail, moyennant une somme de 10,000 francs. La quote-part de l'État sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
1,666 »	1,666 »	1,668 »	»	r) M. G. Biot est chargé de l'exécution de ce travail. La somme de 5,000 francs affectée à la gravure sera soldée par acomptes successifs, après l'approbation du dessin, la mise au ton de la planche et l'approbation définitive de la reproduction.
»	15,000 »	15,000 »	10,000 »	s) Contrat du 10 août 1892. — M. Vanderstappen s'engage à faire couler en bronze son groupe en plâtre « Les Lutteurs. » Une somme de 15,000 francs sera payée à l'artiste du chef de la prise de possession du modèle; 25,000 francs seront affectés à la coulée en bronze et payés sur les exercices de 1893 ou de 1894, après la réception de la reproduction entièrement terminée.
»	15,070 »	15,070 »	45,210 »	t) Le travail comporte : 1° 4 statues de 2 ^m ,10, pour la décoration des balcons (rez-de-chaussée) fr. 18,200 » 2° A l'étage, 2 bas-reliefs 5,400 » 3° Id. 4 id. 6,600 » 4° Sur l'acrotère, 4 motifs, 1 ^m ,50 13,800 » 5° Id. 4 grands trophées (attributs) 1,700 » 6° A la façade latérale du Palais, 2 statues de 2 ^m ,60, à placer dans les niches. 11,350 » 7° A la façade latérale du Palais, un bas-relief (enfant à écusson) 3,000 » Les paiements seront effectués comme suit : $\frac{2}{10}$ après l'approbation de la maquette au $\frac{1}{4}$; $\frac{2}{10}$ après l'approbation du modèle $\frac{1}{2}$ grandeur d'exécution; $\frac{2}{10}$ après la mise au point de la pierre; $\frac{4}{10}$ après la réception de l'œuvre au lieu de sa destination.
»	1,500 »	1,500 »	»	u) La statue a 2 ^m ,50 de hauteur. Le prix est fixé à 3,000 francs et sera soldé comme suit : 1° 500 francs après approbation du modèle au $\frac{1}{8}$; 2° 1,000 francs après approbation du modèle grandeur d'exécution; 3° 1,500 francs après la remise du modèle dans l'atelier du fondeur.
102,920 67	122,680 67	105,442 10	181,322 »	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1889.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon	28,000 •	a) 28,000 •	•	16,000 •
Buste Godecharle	2,000 •	b) 2,000 •	•	2,000 •
— Alvin	2,500 •	c) 2,500 •	•	1,250 •
— Gallait, L.	2,500 •	d) 2,500 •	•	2,500 •
— Madou	2,500 •	e) 2,500 •	•	2,500 •
— d'Omalius	2,500 •	f) 2,500 •	•	2,500 •
— Mathieu, A.	2,500 •	g) 2,500 •	•	2,500 •
Statue Anneessens, exécution en marbre.	15,000 •	h) 7,500 •	7,500 •	7,500 •
Monument Van Maerlant.	10,000 •	i) 10,000 •	•	6,000 •
Monument Rogier.	64,110 24	j) 20,000 •	44,110 24	20,000 •
Buste Braemt.	2,500 •	k) 2,500 •	•	•
A REPORTER. . . . fr.	134,119 24	82,500 •	51,610 24	62,750 •

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1890.	DEPENSES A INPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1891	1892.	1893	à venir	
"	"	12,000	"	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
"	"	"	"	"	a) Contrat du 15 mars 1874. Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot, de Bruxelles. Les bas-reliefs représentent 1° La prise de Jérusalem; 2° la publication des Assises M De Groot a reçu une somme de 6,000 francs après le placement de tables de bronze portant les inscriptions, 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs, une somme de 12,000 francs sera payée après la réception et le placement des bas-reliefs coulés en bronze
1,250	"	"	"	"	b) Contrat du 8 octobre 1885 — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,000 francs, payables par moitié après l'approbation du modèle en terre approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre entièrement terminée.
"	"	"	"	"	c) Contrat du 5 juillet 1887 — Le buste est fourni.
"	"	"	"	"	d) Idem 29 novembre 1887 — Idem.
"	"	"	"	"	e) Idem 18 septembre 1888 — Idem
"	"	"	"	"	f) Idem idem idem
"	"	"	"	"	g) Idem idem idem,
"	"	"	"	"	h) Contrat du 31 décembre 1887 — M Vinçotte s'engageait à exécuter en marbre, dit blanc clair, la statue d'Anneessens Une somme de 15,000 francs, payable de compte à demi par la ville de Bruxelles et le Gouvernement, est affectée au travail
2,000	2,000	"	"	"	i) Contrat du 12 août 1889 — M. Pickery s'engage à exécuter un monument en pierre d'Ecaussines au poète Jacob Van Maerlant Une somme de 10,000 francs est affectée à l'exécution de cette œuvre. Le paiement s'effectuera au fur et à mesure du degré d'avancement du travail
"	"	"	"	"	j) M De Groot est chargé de l'exécution du monument, à ériger sur une des places publiques de Bruxelles. La quote-part de l'État sera liquidée au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre
1,250	1,250	"	"	"	k) Contrat du 2 septembre 1890 — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payables par moitié après l'approbation du modèle en terre, approuvé par le Gouvernement, et la réception de l'œuvre entièrement terminée — Ce buste est fourni
4,500	3,250	12,000	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1889.
REPORT. . . . fr.	134,119 24	82,500 »	51,619 24	62,750 »
Buste De Burtin.	2,500 »	l) 2,500 »	»	»
— E. Ducpétiaux	2,500 »	m) 2,500 »	»	»
— Ch. de Bériot	2,500 »	n) 2,500 »	»	»
— Ch. Du Mortier	2,500 »	o) 2,500 »	»	»
— E. Defacqz	2,500 »	p) 2,500 »	»	»
— J. Nolet de Brauwere	2,500 »	q) 2,500 »	»	»
— E. Stroobant	2,500 »	r) 2,500 »	»	»
Monument de Haerne	85,000 »	s) 50,000 »	35,000 »	»
Buste L. Gallait	2,500 »	t) 2,500 »	»	»
TOTAUX. . . . fr.	239,119 24	152,500 »	86,619 24	62,750 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1890.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1891.	1892.	1893.	à venir.	
4,500 »	3,250 »	12,000 »	»	»	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
2,500 »	»	»	»	»	l) Contrat du 2 septembre 1890. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payables par moitié après l'approbation du modèle en terre, approuvé par le Gouvernement, et la réception de l'œuvre entièrement terminée. Ce buste est fourni.
1,250 »	1,250 »	»	»	»	m) Idem. Idem.
2,500 »	»	»	»	»	n) Idem. Idem.
2,500 »	»	»	»	»	o) Idem. Idem.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	p) Idem. Idem.
»	2,500 »	»	»	»	q) Contrat du 7 avril 1891 — Idem. Idem.
»	2,500 »	»	»	»	r) Idem. Idem. Idem.
»	»	10,000 »	10,000	50,000	s) Contrat du 15 août 1892. — M. De Vigne s'engage à exécuter le monument, à ériger sur la Grand'Place, à Courtrai. La quote-part de l'État sera liquidée en cinq annuités.
»	»	1,250 »	1,250	»	t) Contrat du 7 septembre 1892 — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payables par moitié après l'approbation du modèle en terre et la réception de l'œuvre entièrement terminée.
15,250 »	10,750 »	24,500 »	11,250	50,000	L'Administration des beaux-arts est, en outre, engagée pour une somme de 28,000 francs dans les frais d'exécution, évalués à 56,000 francs, de monuments à ériger à la mémoire de Van Duyse, Ch. De Coster et le Rév. Père Damiens. Des conventions particulières réglant les conditions de l'exécution de ces travaux, seront conclues prochainement.

(144)